

Synthèse candidature LEADER 2023-2027

Stratégie locale de développement LEADER du Pays de Langres



1. Un constat pour le choix d'une priorité ciblée : les transitions

Le Pays de Langres, territoire rural, forestier, agricole et industriel, se caractérise par une faible démographie et une forte naturalité.

Les acteurs locaux portent un cap à atteindre d'ici à 2026 : Osons le **Pays de Langres : innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie**. Ce cap a été traduit dans un projet de territoire validé en 2016, qui a été amendé grâce au travail d'élaboration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) mené en 2021. Depuis 2014, les élus locaux en collaboration avec la société civile ont fait émerger des projets territoriaux, stratégiques et structurants, pour créer les conditions d'attractivité du territoire dans différents domaines : le tourisme, l'économie, l'alimentation, la santé, la mobilité, etc. Ces démarches de développement local ont permis la mise en réseau des acteurs locaux, l'émergence d'une dynamique locale favorisant des initiatives variées portées par des entreprises, des associations... Le programme LEADER 2014-2022 y a contribué en soutenant la dimension « **INNOVATION** » dans l'élaboration des projets. Pour un « petit » territoire comme le Pays de Langres, la question des moyens se pose et la nécessité d'innover s'impose, favorisant ainsi coopérations et mutualisations. Le sentiment de fierté vis-à-vis du **PAYS DE LANGRES** s'est accru. Ses atouts sont mieux reconnus. **L'ENVIE** de faire, d'entreprendre en est une conséquence.

Dès 2021, les élus et les acteurs de la société civile font le constat d'un indispensable **BIEN VIVRE** des habitants comme d'un objectif à atteindre. A travers cette question, les acteurs locaux remettent l'habitant et son quotidien au centre. Ce pas de côté réinterroge sur nos façons de consommer, de manger, de produire, de se déplacer, d'habiter, de se soigner, d'éduquer les enfants, de travailler, de s'épanouir, d'aménager les espaces de vie... dans le Pays de Langres et du désir d'un autre modèle pour atteindre l'objectif visé du **BIEN VIVRE** ensemble.



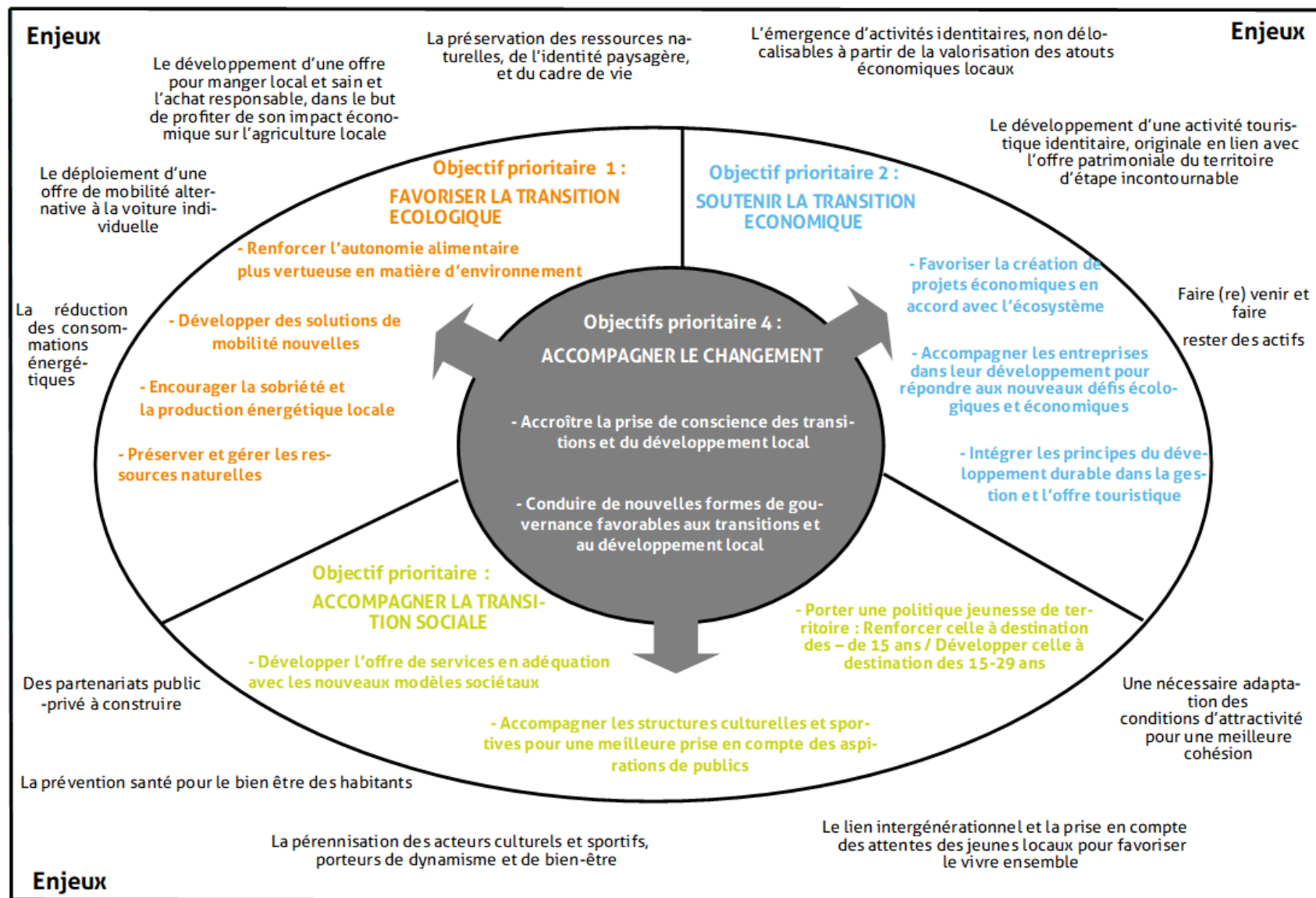
Pour y parvenir, le chemin proposé est l'appropriation du sujet des **TRANSITIONS** dans la réflexion et l'action pour un **territoire plus durable**. Questionner sous l'angle des transitions, processus de transformation, amène à réfléchir à un changement de modèle, de postures et d'imaginaires.



Ainsi, la stratégie LEADER 2023-2027 à défendre pour poursuivre la mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2026 a été actée sous l'angle des transitions. Fort d'une culture de projet et de développement local, notamment créée par les précédents programmes européens LEADER, le Pays de Langres a des atouts pour créer une accélération culturelle des transitions.

La stratégie LEADER 2023-2027 défendue est une invitation à la fois à rêver le Pays de Langres et à mener des actions concrètes qui serviront de preuves que la transformation est possible, que le **BIEN VIVRE** est un objectif atteignable. Elle propose un réel pilotage des transitions, c'est à dire une volonté affirmée et assumée de se donner les moyens de ne pas subir les changements, d'être acteurs de cette transformation. La stratégie ainsi proposée vise toutes les transitions, qu'ils s'agissent de **transition écologique, économique ou sociale** et se concentre sur une autre manière de conduire le développement local : **l'accompagnement au changement**.

2. Du diagnostic à une stratégie déclinée en plan d'actions



3. Pour quelle valeur ajoutée pour le Pays de Langres ?



Axe 1 / Fiche action 1 : favoriser la transition écologique

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : l'accompagnement au renforcement de l'autonomie alimentaire, au développement de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, à la sobriété et à la production énergétique locale, à la préservation et à la gestion des ressources naturelles.

Axe 2 / Fiche action 2 : soutenir la transition économique

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : la valorisation des ressources économiques locales : les ressources identitaires, les ressources humaines (entrepreneurs et actifs), les ressources patrimoniales.

Axe 3 / Fiche action 3 : accompagner la transition sociale

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : mise sur le soutien à la mise en place de solutions nouvelles, en adéquation avec les aspirations des habitants, dans le champ des services aux publics : en direction de la jeunesse, en matière de santé, habitat et parentalité, ainsi que dans les domaines de la culture et du sport.

Axe transversal / Fiche action 4 : accompagner le changement

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : la transformation des façons de conduire un projet, intégrant les principes des transitions : par le biais de l'éducation et la mise en place de nouvelles formes locales de gouvernance.

Axe coopération / fiche action 5 : S'élever grâce à la coopération interterritoriale

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : des actions de proximité pour tisser des liens avec des territoires voisins correspondant aux flux de population et intérêts communs.

4. Pourquoi une nouvelle candidature ?

Parce que LEADER s'avère être un **soutien à une dynamique locale, à la mise en réseau et à l'émergence de projets innovants**. Le programme LEADER agit comme **accélérateur de projets** (Rapport d'évaluation LEADER 2014-2022—enquête membres Comité de programmation).

Parce que les porteurs de projets perçoivent la plus-value LEADER dans le « **renforcement de leur capacité à faire, le soutien à des besoins ou publics non couverts ou encore dans le soutien** à des projets innovants voire expérimentaux, créateurs de valeur ajoutée pour le territoire. (Rapport d'évaluation LEADER 2014-2022—enquête porteurs de projets).

Seul un programme LEADER permettra d'enclencher une dynamique autour des transitions pour un changement de cap !

Parce qu'aguerris de quatre programmations LEADER, le Pays de Langres reconnaît la **qualité de l'accompagnement politique, technique et financier apporté aux porteurs de projets, son efficacité de la mise en œuvre, l'attractivité du programme ainsi que les résultats et les effets des projets soutenus sur le territoire.**

5. Les modalités de mise en œuvre

LE COMITE DE PROGRAMMATION qui comptera autant de membres élus (16) que de membres issus de la société civile (16) et qui sera garant d'une représentativité paritaire, géographique et thématiques en lien avec la stratégie LEADER : écologique, économique et sociale.

UN COMITÉ TECHNIQUE FACILITATEUR

UNE FORMATION/SENSIBILISATION auprès des habitants, porteurs de projets aux changements de conduite de projet, aux transitions

UNE FORMATION des membres du Comité de programmation aux mêmes questions et à la définition d'un projet qualifié de transition

LA DEFINITION D'UNE GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS à construire avec les membres du Comité de programmation



L'ÉQUIPE D'INGÉNIERIE DE PROJET : 1,6 ETP : un ETP pour l'animation et 0.6 ETP pour la gestion

UN PROCESSUS DE SUIVI-EVALUATION : avant, pendant et après

UNE COMMUNICATION LARGE POUR UN CHANGEMENT DE CAP !

1ère étape : la rencontre entre le porteur de projet et la chargée de mission LEADER
 Compréhension du projet et accompagnement de l'idée au projet ou du projet à l'action en lien avec le sujet des transitions
 *Outil : la transmission par le porteur de projet d'une fiche descriptive de son projet (série de questions à poser au porteur de projet pour récolter les informations nécessaires à l'analyse du projet)

2ème étape : le projet est étudié en Comité technique
 Etude de l'éligibilité du projet au regard des priorités stratégiques définies par le Comité technique
 *Outils : la fiche descriptive, la grille des critères de sélection et sa notice détaillée

3ème étape : le projet est présenté en Comité de programmation
 Le Comité de programmation détermine le statut du projet (sélectionnable, ajustable ou non sélectionnable) et décide de l'attribution des fonds, après la présentation orale du projet par le porteur*
 *Outils : la fiche descriptive du projet validée par le Comité technique et la grille des critères de sélection pré-remplie par le Comité technique



6. Le plan financier

Les actions éligibles sont principalement des dépenses immatérielles pour répondre aux besoins de la stratégie proposée et cela en complémentarité des autres financements qui interviennent sur l'investissement

N° et intitulé de la fiche action	Montant FEADER prévisionnel
FA1 : TRANSITION ECOLOGIQUE	335 450,00 €
FA2 : TRANSITION ECONOMIQUE	154 000,00 €
FA3 : TRANSITION SOCIALE	154 000,00 €
FA 4 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	138 000,00 €
FA5 : COOPÉRATION	20 000,00 €
FA6 : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL	267 150,00 €
TOTAUX	1 068 600,00 €